

# Commune des Bouchoux

Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

Canton de Côteaux du Lizon



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS de la séance du Conseil Municipal du lundi 3 avril 2023

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2023-019	Amicale des Pompiers : demande de prise en charge des cotisations à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 280,35 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Couloirs pour aider à financer la cotisation à l'Union Départementale des pompiers actifs	5 voix pour dont 1 pouvoir, 3 voix contre, 2 abstentions
2023-020	Association des Parents d'Elèves : demande de subvention	Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 500,00 € à l'Association des Parents d'Elèves La Pesse/Les Bouchoux pour les aider à financer les transports et sorties lors des activités scolaires et extra-scolaires	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-021	Coopérative scolaire de La Pesse : demande de subvention voyage scolaire	Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 60.00 € par enfant, à la Coopérative scolaire de l'école de La Pesse, pour aider à financer le voyage scolaire à Bully des 14 enfants concernés, domiciliés aux Bouchoux soit un total de 840.00 €	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-022	Etat 1259 : vote des taxes 2023	Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition en 2023 de 2 % et charge le maire de notifier aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la DDFP	7 voix pour dont 1 pouvoir
2023-023	Assiette, dévolution des coupes de bois année 2023	Le Conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2023, demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes des parcelles 16 (Résineux) - 19 et 22 (Feuillus), décide de vendre les coupes et produits de coupes des parcelles 16 (Résineux - en bloc et sur pied) et parcelles 19 et 22 (Feuillus - en bloc et sur pied)	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-024	Autorisation de procéder à des virements de crédits de Chapitre à Chapitre à l'intérieur d'une même section	Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite ne pouvant pas dépasser 7.50 % des dépenses réelles de la section.	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-025	Budget principal : vote du budget primitif 2023	Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023	10 voix pour dont 1 pouvoir

2023-026	Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022	Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-027	Assujettissement à la TVA du budget assainissement	Le Conseil municipal décide d'assujettir le budget assainissement à la TVA, en régime réel mensuel à compter du 1er mai 2023	9 voix pour dont 1 pouvoir, 1 voix contre
2023-028	Evolution de la redevance et taxe d'assainissement	Le Conseil Municipal décide de fixer au 1er mai 2023 le montant de la redevance à 90.00 € H.T./par habitation raccordée au réseau – taux de TVA 10 % et de la taxe d'assainissement à 1,50 €/m3 consommée - taux de TVA 10 %	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-029	Evolution de la taxe de raccordement d'assainissement	Le Conseil Municipal décide de fixer au 1er mai 2023 le montant de la participation pour une construction nouvelle à 6000 € HT – taux de TVA 10 % et le montant de la participation pour une construction existante à 3000 € - taux de TVA 10 %	9 voix pour dont 1 pouvoir, 1 abstention
2023-030	Budget assainissement : vote du budget primitif 2023	Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-031	Budget photovoltaïque : vote du budget primitif 2023	Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023	10 voix pour dont 1 pouvoir
2023-032	Signature d'une convention de mise à disposition de jardins familiaux	Le Conseil municipal autorise le maire à signer avec chaque demandeur la convention de mise à disposition d'un jardin individuel familial. Cette mise à disposition est liée à la location d'un logement au sis n°5 et n°6 sur la place	10 voix pour dont 1 pouvoir

Certifié affiché le 7 avril 2023

Le Maire

Jérôme GRENARD

